

Communiqué de presse

11 décembre 2017

La Commission des Swiss GAAP RPC a traité entre autres, lors de sa dernière réunion, les thèmes suivants:

- **Ouverture de la procédure de consultation du projet remanié Swiss GAAP RPC 14 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance»**

Lors de la séance d'aujourd'hui, la Commission de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC) a mis en consultation le projet remanié Swiss GAAP RPC 14 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance». Le délai de consultation court jusqu'au 31 mars 2018. La Commission invite toutes les personnes intéressées par ce projet à remettre leur prise de position sur les questions de la consultation avant expiration du délai de consultation. Vous trouverez des informations complémentaires ainsi que les documents relatifs à la consultation sur le site Internet de Swiss GAAP RPC comme suit: <https://www.fer.ch/fr/projets/presentation-des-comptes-pour-compagnies-dassurance/>.

Le responsable du groupe de travail, le Prof. Dr Reto Eberle, présente à la Commission les principaux changements du projet par rapport à l'ancienne recommandation. Ces changements ainsi que les raisons des adaptations sont présentés dans un article accessible sur le site Web RPC en tant qu'élément des informations complémentaires. A cette occasion, Prof. Eberle souligne que le présent projet a été approuvé tant par les utilisateurs représentés au sein du groupe de travail que par les autres parties prenantes.

A l'issue d'une discussion approfondie, la Commission parvient à la conclusion que le projet tient compte, sous une forme équilibrée, des exigences des différentes parties prenantes et qu'il propose aux compagnies d'assurance à orientation nationale une norme de présentation des comptes reconnue qui permet d'établir des rapports financiers adéquats au sens du principe de True & Fair View. Le projet s'intègre aussi sur le plan conceptuel dans la structure modulaire des Swiss GAAP RPC.

En fonction des résultats de la consultation, la Commission décidera, soit lors de sa réunion du 12 juin 2018, soit lors de celle du 4 décembre 2018, de l'entrée en vigueur de la recommandation. Lors de la même réunion, la Commission définira également la date d'abrogation de la Swiss GAAP RPC 14 «Comptes consolidés des compagnies d'assurance» existante.

Pour toute question relative à l'état du remaniement de la Swiss GAAP RPC 14, veuillez vous adresser à: Prof. Dr Reto Eberle, membre du Comité d'experts/responsable de projet «Présentation des comptes des compagnies d'assurance», professeur associé en Auditing and Internal Control, Plattenstrasse 14, 8032 Zurich, tél.: 044 634 59 91

- **Procédure d'examen Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés»**

En été 2017, une procédure d'examen a démarré concernant la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés». Une procédure d'examen est une phase d'avant-projet qui consiste à examiner une réglementation sous l'aspect de son actualité, de son exhaustivité et de sa pertinence. L'objectif de cette procédure d'examen est d'identifier un besoin de remaniement éventuel de la Swiss GAAP RPC 30.

Le groupe de travail rend compte de l'état actuel de la procédure d'examen à la Commission. Le groupe de travail invite le public à exprimer son opinion. Un questionnaire est disponible à cet effet sous <https://www.fer.ch/fr/projets/swiss-gaap-rpc-30-comptes-consolides/>.

Selon les prévisions, la Commission décidera en juin 2018 si un remaniement de la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés» doit être lancé.

Pour toute question ou suggestion concernant la procédure d'examen de la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés», veuillez vous adresser à: Patrick Balkanyi, membre du Comité d'experts/responsable de projet, PwC, Birchstrasse 160, 8050 Zurich, tél: 058 792 26 76

- **Procédure d'examen subventions**

Le programme de travail de la Commission prévoit une procédure d'examen pour le thème des subventions. Dans l'environnement actuel, les subventions jouent un rôle essentiel, par exemple dans le cadre de cofinancements de l'infrastructure touristique, de prêts d'aide aux investissements, de cautionnements, de subsides publics, de conventions de prestations, etc. La Swiss GAAP RPC ne contient actuellement pas de réglementation explicite concernant les subventions.

Le groupe de travail rend compte de l'état actuel de la procédure d'examen. Un état des lieux internes du thème est actuellement en cours d'élaboration. Le public doit être intégré dans la procédure d'examen courant 2018.

Pour toute question ou suggestion concernant la procédure d'examen pour le thème des subventions, veuillez vous adresser à: Michael Annen, membre du Comité d'experts/responsable de projet, brag | Buchhaltungs- und Revisions AG, Bundesstrasse 3, 6302 Zoug, tél.: 041 729 51 00

Pour toute question complémentaire, veuillez vous adresser à:

Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission de la Fondation RPC, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 St-Gall, tél.: 071 224 76 30

La Commission RPC (www.fer.ch) est l'instance suisse de présentation des comptes dont les recommandations pour le «Swiss Reporting Standard» et le «Standard pour les sociétés immobilières» sont reconnus par la SIX Exchange Regulation et sont largement répandus dans le domaine privé et de droit public. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC permet d'obtenir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (True & Fair View, Fair Presentation).